

5.—Immobilisations en installations, en nouveaux édifices et en machinerie, industries choisies, 1950-1952¹

(En millions de dollars)

Industrie	1950	1951 ^p	1952 (Prévisions)
Fondage, affinage et transformation des métaux non ferreux (y compris l'aluminium).....	22.4	39.0	51.3
Extraction du minerai de fer.....	5.7	15.5	23.1
Fer et acier bruts.....	14.6	56.1	103.2
Pétrole et gaz naturel—			
Exploration et mise en valeur.....	64.4	85.8	92.9
Canalisation et raffinage.....	78.6	44.0	85.6
Produits chimiques.....	26.3	53.2	90.7
Énergie hydro-électrique.....	340.3	451.1	471.9
Total.....	552.3	744.7	927.7

¹ Préparé par le Service des attributions générales du Bureau fédéral de la statistique.

Les dépenses en immobilisations relatives à l'expansion de la capacité de production de matières stratégiques au Canada ont été faites sur une échelle considérable et croissante. Le tableau 5 donne les immobilisations en 1950 et 1951, de même que les prévisions pour 1952. On croit qu'en comparaison de 1950, les immobilisations en 1952 seront 7 fois plus élevées environ pour le fer et l'acier bruts, à peu près 4 fois plus élevées pour l'extraction du minerai de fer, presque 4 fois plus élevées pour l'industrie des produits chimiques et plus que 2 fois plus élevées pour celle des métaux non ferreux. Dans les industries de l'énergie hydro-électrique et du pétrole et du gaz, les dépenses n'atteindront pas une proportion aussi forte, mais, étant tout de même considérables, elles demeureront importantes en termes de dollars. Dans l'ensemble, les immobilisations dans ces industries absorberont environ 4 p. 100 du produit national brut en 1952.

PARTIE III.—DÉFENSE CIVILE*

La menace pressante d'agression, qui a commencé à se faire sentir peu après la fin de la démobilisation qui a suivi la Seconde Guerre mondiale et a nécessité la réorganisation de la puissance militaire, a également mis en évidence le besoin d'élaborer un plan de défense passive comme élément du programme canadien de défense contre l'attaque directe. Ainsi, en octobre 1948, le ministre de la Défense nationale a désigné un Coordonnateur de la défense civile à qui il a confié la tâche de préparer un tel programme. Afin d'aider à coordonner cette organisation, on a créé un comité interministériel, le Comité fédéral de l'organisation de la défense civile, ainsi qu'un Comité consultatif fédéral-provincial composé du ministre fédéral chargé de la défense civile, à titre de président, et de chaque ministre provincial chargé de la défense civile, comme membre. En février 1951, l'administration de la défense civile est passée du ministère de la Défense nationale à celui de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le programme canadien a été élaboré après une étude des organisations analogues qui existent au Royaume-Uni, en Europe occidentale et aux États-Unis. Il a été convenu que l'organisation de la défense civile devrait être incorporée dans le

* Rédigé d'après les renseignements fournis par M. F. F. Worthington, Coordonnateur de la défense passive, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa.